



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de 5'000CHF à chaque nouvelle place de crèche créée.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus pour un montant de 720'000CHF.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de 1'000'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2019 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de 2'500'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative au financement d'investissements informatiques généraux en 2019, pour un montant de 1'000'000CHF, destiné à financer :
 - les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
 - les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7'000'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, que l'étude sur le stationnement en cours sur Certoux soit étendue à tout le territoire communal.
- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents décidant :
 1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève» (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
 3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Conseil administratif à financer l'achat des containers pour l'écopoint du projet Bourgeois en utilisant le solde du crédit d'engagement pour la création d'écopoints dans le village de Perly (délibération no 8-2016).
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, qu'une Résolution sera rédigée pour demander la pérennisation de l'Office de poste à Perly-Certoux.
- ✓ **Renvoyé**, par 13 voix « pour », 1 voix contre et 1 abstention, à la Commission Enfance et Jeunesse l'examen de la nécessité de demander au Conseil administratif le réaménagement des jeux du parc Quédan.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI